





AVIS CONJOINT DU CQCM, DE LA CDRQ, ET DE COOPSCO SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA CULTURE

Avant-propos

Le CQCM

Fondé en 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) représente l'ensemble des réseaux coopératifs et mutualistes au Québec, qui compte plus de 3 100 coopératives et mutuelles. Ces entreprises procurent de l'emploi à plus de 110 000 personnes, regroupent 8,8 millions de membres et génèrent plus de 38 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

La mission du CQCM consiste à participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des réseaux coopératifs et mutualistes québécois en accord avec les principes de l'Alliance coopérative internationale. Son rôle en est un de concertation, de représentation et de développement.

Présentes dans une quarantaine de secteurs d'activité économique, deux coopératives sur trois créées au Canada le sont au Québec.

Pour réaliser sa mission, le CQCM:

- Organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population.

Le CQCM coordonne les activités des agents d'appui à l'entrepreneuriat jeunesse partout au Québec : écoles primaires, Cégep et Universités.

La CDRQ

La Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) par le biais de ses 11 bureaux régionaux est la référence en matière de création, de développement et de représentation d'entreprises coopératives au Québec. De plus, elle contribue au développement durable sur l'ensemble du territoire québécois.

Les bureaux régionaux de la CDRQ offrent des ressources uniques et spécialisées en développement coopératif. Ils offrent l'encadrement, le soutien et l'expertise nécessaire aux entrepreneurs qui désirent procéder à la création d'une entreprise coopérative, à la consolidation, au redressement ou à la relève d'entreprises par la formule coopérative. Ils ont aussi pour mandats de favoriser la création d'emplois, la richesse collective ainsi que la pérennité à l'accessibilité des services dans toutes les régions du Québec

La CDRQ appuie le démarrage et la consolidation des entreprises culturelles sous forme coopérative dans toutes les régions du Québec, via ses onze (11) bureaux régionaux.

COOPSCO

Fondée le 12 novembre 1983, la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS) est l'organisme provincial qui représente les coopératives en milieu scolaire membres COOPSCO, les soutient dans la réalisation de leur plan d'affaires et les appuie dans leur offre de services auprès de leurs membres propriétaires.

Sa mission est d'assurer la pérennité et le développement de nos membres. La Fédération :

- exerce un leadership mobilisateur pour assurer leur développement associatif et économique;
- les représente et défend leurs intérêts communs;

• fait la promotion des valeurs coopératives et du développement durable.

Sous la bannière COOPSCO, la FQCMS regroupe soixante (60) coopératives en milieu scolaire présentes dans plus de quatre-vingt-dix (90) établissements scolaires totalisant plus de 100 points de service dans des écoles secondaires, des collèges et des universités francophones du Québec, ainsi que deux points de vente en Ontario.

Avec le Groupe Fides, la bannière soutient la croissance du secteur de l'édition au Québec¹.

Contexte

Le CQCM, la CDRQ et COOPSCO sont des partenaires pour un renforcement des liens entre éducation et culture. Dans le secteur du livre et de l'édition, les mesures de mise en œuvre de la Politique culturelle et du Plan d'action sur le livre sont significatives pour la croissance du secteur.

En juillet 2016, le CQCM et les réseaux coopératifs et mutualistes du Québec présentent au ministère de la Culture et des Communications, leurs recommandations pour maximiser l'apport du modèle coopératif dans la culture au Québec.

Durant l'été 2017, le ministère dévoile le projet de nouvelle politique québécoise de la culture.

Une consultation publique a lieu le 5 et 6 septembre 2017 à Montréal.

Le 22 novembre 2017, la ministre de la Culture, Marie Montpetit, annonce que le dépôt de la politique culturelle prévu pour l'automne 2017 est reporté à 2018.

Entre temps, le CQCM, communique avec le ministère en vue de s'informer sur les axes qui seront priorisés et qui constitueront le plan d'action de la nouvelle politique de la culture.

Le CQCM souhaite réitérer les orientations phares de développement coopératif sur la culture.

Cet avis fait état des recommandations que le CQCM appuie avec les deux principaux réseaux concernés par la présente politique :

1. Établir des passerelles avec les réseaux d'agents d'appui à l'entrepreneuriat collectif dans les écoles, Cégep et Universités du Québec, pour une alliance renforcée entre culture et éducation.

- 2. Rendre les coopératives culturelles, sans distinction, éligibles aux programmes et subventions culturelles du gouvernement du Québec.
- 3. Mettre en place rapidement un cadre réglementaire qui permette un aménagement fiscal du secteur du livre par vente électronique.
- 4. Dédier une enveloppe de 1 M\$ pour le développement d'une plateforme web vision 360° de la clientèle COOPSCO : chinook.
- 5. Assurer une répartition équitable des enveloppes visant l'aide aux librairies agréées pour le budget 2018-2019 du Plan d'action sur le livre, et les années financières à venir.

Un appui à ces cinq (5) recommandations permettrait une contribution accrue de l'entrepreneuriat collectif au secteur culturel, ainsi qu'au développement économique et social du Québec.

Un renforcement des liens entre éducation et culture pour le volet culture entrepreneuriale et coopération serait souhaitable pour soutenir une relève engagée dans la croissance économique et sociale du Québec. Le CQCM coordonne un réseau d'agents formés dont l'offre de service pourrait être étendue aux Cégep et Universités du Québec.

L'accès équitable aux programmes et subvention du gouvernement viendrait garantir le renforcement de l'attractivité du territoire par la culture. Spécifiquement, nous faisons référence au permis d'alcool pour les coopératives de solidarité.

Un remaniement de la fiscalité et du cadre réglementaire qui privilégierait l'achat en ligne des coopératives de distribution du livre du réseau COOPSCO viendrait consolider un marché québécois qui subit une forte concurrence.

Un nouveau partenariat du gouvernement serait à mettre de l'avant, avec une contribution au projet de plateforme web *Chinook* de COOPSCO. Cette collaboration permettrait d'inscrire au Plan d'action une mesure qui réponde aux objectifs de développement durable (entreprises au bilan social élevé) annoncé dans l'Agenda 21 de la culture du Québec et repris dans le projet de la politique culturelle actuelle.

Enfin, une répartition équitable des enveloppes dédiées aux librairies agréées serait à privilégier pour les budgets à venir.

2

¹ http://www.editionsfides.com/fr/accueil.aspx